

**DIRECTIONS FOR USE:** Use Revolver Soft Bait for the control of Norway rats, Roof rats and House mice indoors and outdoors within 15 metres of buildings (residential, industrial, commercial, agricultural, and public buildings). Rodenticide bait can be placed in tamper-resistant bait stations along the fence line of properties, outside of the 15-metre limit but within a 100 metres of buildings, if the station is securely fastened (e.g., nailed down) to the fence or the ground. Users should remove clothing immediately if pesticide gets inside. Then wash skin thoroughly and put on clean clothing.

**Use Limitations:** Bait MUST be placed either in tamper-resistant bait stations or in locations not accessible to children, pets, livestock or non-target wildlife. DO NOT place bait in areas where there is a possibility of contaminating food or surfaces that come in direct contact with food.

Bait stations (tier 3) used for the placement of rodenticide bait indoors, in locations not accessible to pets or livestock must have the following characteristics: (1) be constructed of high-strength material (e.g., metal or injection moulded plastic) and resistant to destruction by children; (2) have an entrance designed so that children cannot reach the bait; (3) have an internal structure that prevents bait from being shaken loose; (4) have an access panel that fastens securely and locks (e.g., metal screw or padlock); and (5) bear the product name, active ingredient, guarantee, registration number, "WARNING POISON", and the skull and crossbones symbol. Bait stations (tier 2) used for the placement of rodenticide bait indoors, in locations accessible to pets or livestock must have the following characteristics, in addition to those outlined above for tier 3 bait stations: (1) resistant to destruction by non-target animals; and (2) have an entrance designed so that non-target animals cannot reach the bait. Bait applied outdoors and above-ground MUST be placed in bait stations. Bait stations (tier 1) used outdoors, above-ground, in locations accessible to children, pets and non-target wildlife must have the following characteristic, in addition to those outlined above for tier 2 and 3 bait stations: (1) be resistant to destruction or weakening by elements of typical non-catastrophic weather (such as, snow, rain, extremes of temperature and humidity, direct sunshine, etc.).

**Areas of Use: Food Processing, Food Manufacturing, Food Storage and Food Service Areas:** For areas not directly related to food processing: Use only in non-food or non-feed area where feed, food, packaging and handling equipment are never opened or exposed. For areas where feed or food is processed, served, or stored: In meat and food processing plants (processing areas), use only when plant is not in operation. Remove or cover all food, packaging material and utensils before placing bait in baiting stations. Remove all baits and dead rodents before reuse of the plant (processing areas include storage and service).

**Selection of Treatment Areas:** Place bait in locations where rats and mice travel and will most likely find and consume the bait. Placement along walls, in corners, by gnawed openings, in and around burrows, and in concealed locations where rats and mice feed is desirable. Maintain a steady supply of fresh bait. Remove any spoiled or contaminated bait promptly.

**APPLICATION DIRECTIONS: For Norway Rats (*Rattus norvegicus*) and Roof Rats (*Rattus rattus*):** Norway rats usually inhabit the ground floor of structures and burrow in the ground. They will range approximately 15 to 100 m from their nesting area seeking food and water. Roof rats, however, are excellent climbers and usually infest the upper stories of structures. Hence, special attention must be paid to this species ability to climb by placing baits in the roof rats activity area. For both species, eliminate as much of the naturally occurring food as possible within the treatment area. Apply 7 to 36 pouches per placement, usually spaced 5 to 10 m apart. Maintain a constant supply of fresh bait for 10 days or until signs of rat activity cease. **For House Mice (*Mus musculus*):** House mice are excellent climbers and will infest all floors in a structure. Mice will only range approximately 10 m from their nesting area seeking food. Eliminate as much of the naturally occurring food as possible within the treatment area. If a bait placement is not disturbed after several days, move the placement approximately 1 meter. Apply 1 pouch per placement, usually spaced 2 to 4 m apart. Up to 4 pouches may be needed at points of very high house mouse activity. Maintain a constant supply of fresh bait for 15 days or until signs of house mouse activity cease.

**Note:** Replace contaminated or spoiled bait immediately. Collect and dispose of all dead animals and unconsumed bait properly. To prevent reinfestation, eliminate food, water and harbourage as much as possible. If reinfestation occurs, repeat treatment. Where a continuous source of infestation is present, establish permanent bait stations as necessary.

COMMERCIAL



# Revolver®

## SOFT BAIT

### PASTE

**KILLS RATS & MICE DEAD**  
**KILLS RATS & MICE WITH A SINGLE FEEDING**  
**KILLS WARFARIN-RESISTANT NORWAY RATS**

ACTIVE INGREDIENT: Bromadiolone ..... 0.005%  
REGISTRATION NO. 31347  
PEST CONTROL PRODUCTS ACT

Contains butylated hydroxytoluene at 0.02% and edetate calcium disodium at 0.01% as preservatives

Bitrex® is a trademark of Macfarlan Smith Ltd.,  
Edinburgh, Scotland. Contains bittering agent.



**WARNING**



**POISON**

**KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**  
**READ THE LABEL BEFORE USING**

**WARNING - CONTAINS THE ALLERGENS**  
**WHEAT AND SOY**

Only to be used by certified pest control operators, farmers and persons authorized in government-approved pest control programs.

**LIPHA/TECH**

Liphatech, Inc.  
3600 W. Elm Street  
Milwaukee, WI 53209 USA  
800-351-1476

**PRECAUTIONS:** KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN, PETS AND LIVESTOCK. May be harmful or fatal if swallowed or absorbed through the skin. Do not open pre-measured place packs. Chemical resistant gloves must be worn when disposing of dead rodents, unconsumed bait and empty containers. Avoid contact with eyes, skin or clothing. Wash hands before eating, drinking, chewing gum, using tobacco or using the toilet. Wash skin thoroughly with soap and water after handling. Wash contaminated clothing, separately from other laundry, with soap and hot water before reuse. **KEEP AWAY FROM FEED AND FOODSTUFFS.** This product is toxic to fish and wildlife. Keep out of lakes, streams and ponds.

**FIRST AID INSTRUCTIONS:** If in eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If on skin or clothing, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If swallowed, call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

For all cases of human ingestion, immediately notify a physician or poison control centre. If pet or livestock poisoning suspected, immediately contact a veterinarian.

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

**TOXICOLOGICAL INFORMATION:** Vitamin K<sub>1</sub> in the form of intramuscular or subcutaneous injections, or by oral ingestion are suggested remedial treatments for anticoagulant poisoning. The severity of the case measured by establishing prolonged prothrombin times (P.T.) will determine appropriate therapy. Monitoring P.T. will indicate the necessity of repeated treatments.

**STORAGE AND DISPOSAL:** Store in a cool, dry place away from other chemicals and food or feed. Store product not in use, in original container, in a secure location inaccessible to children and non-target animals.

Do not contaminate water, food or feed by storage or disposal. Do not reuse empty container. Dispose of unused or spoiled bait in accordance with local requirements. Follow provincial instructions for any required cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

**RODENT DISPOSAL:** To protect pets and non-target wildlife, carefully dispose of animals killed by this bait. Wrap poisoned carcasses securely with paper. Dispose of them by: placing in a closed container and taking them to a provincial or municipal landfill site OR burying deep enough to prevent scavengers from reaching them.

**NOTICE TO USER:** This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. (012519)

**MODE D'EMPLOI :** Utiliser Revolver Appât Mou pour le contrôle des rats surmulots (rats d'égout), des rats noirs et des souris communes à l'intérieur et à l'extérieur dans un périmètre de 15 mètres des bâtiments (les bâtiments résidentiels, industriels, commerciaux, agricoles et publics). Les appâts rodenticides dans des points d'appât inviolables peuvent être placés à l'extérieur d'un périmètre de 15 mètres, mais à l'intérieur d'un périmètre de 100 mètres, le long de clôtures entourant les propriétés, à la condition que les points d'appât soient solidement fixés à la clôture ou au sol (cloués). Lorsqu'une partie du produit pénètre sous les vêtements, l'utilisateur doit les retirer immédiatement. Il doit aussi se laver la peau à fond et enfiler des vêtements propres.

**Restrictions d'utilisation :** L'appât DOIT être placé dans un point d'appât inviolable ou dans un endroit hors de la portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage et des espèces sauvages non ciblées. NE PAS placer les appâts dans un endroit où ils risqueraient de contaminer des aliments ou encore des surfaces venant en contact direct avec des aliments. Le point d'appât (niveau 3) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, mais hors de la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes : 1) être fabriqué avec un matériau d'une grande solidité (par exemple, métal ou plastique moulé par injection) afin que les enfants ne puissent le détruire ; 2) son entrée doit être conçue de façon à ce que les enfants ne puissent atteindre l'appât ; 3) sa structure interne doit être telle que l'appât ne puisse pas en tomber si le point d'appât est secoué ; 4) son panneau donnant accès à l'intérieur doit se fermer de façon sécuritaire et doit pouvoir être verrouillé en place (par exemple, au moyen d'une vis ou d'un cadenas) ; 5) il doit afficher le nom du produit, celui de la matière active, la garantie, le numéro d'homologation et la mention « AVERTISSEMENT – POISON » et le symbole composé d'un crâne de squelette et de deux tibias croisés. Le point d'appât (niveau 2) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, à la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour le point d'appât de niveau 3 : 1) être résistant à la destruction par des animaux d'espèces non ciblées ; 2) son entrée doit être conçue de façon à ce que les animaux des espèces non ciblées ne puissent atteindre l'appât. Les appâts placés à l'extérieur et au-dessus du sol DOIVENT être placés dans des points d'appât. Le point d'appât (niveau 1) destiné à être placé à l'extérieur, en surface, à un endroit accessible aux enfants, aux animaux de compagnie et aux espèces sauvages non ciblées, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour le point d'appât de niveau 2 ou 3 : 1) être résistant à la destruction ou à l'affaiblissement attribuables à des conditions météorologiques normales, non catastrophiques (comme la neige, la pluie, les températures et l'humidité très intenses ainsi que l'exposition directe au soleil).

**Emplacement d'utilisation : Aires de restauration et installations de fabrication, de transformation et d'entreposage des aliments :** Installations indirectement reliées à la transformation alimentaire : Usage réservé uniquement aux installations de produits non-alimentaires où les denrées destinées à la consommation humaine ou animale, de même que l'équipement servant à l'emballage et à la manutention ne sont jamais laissés à découvert. Installations où sont transformés, entreposés et servis des aliments destinés à la consommation humaine ou animale : Usage réservé uniquement aux installations de transformation des aliments et de la viande lorsqu'elles ne sont pas en activité. Ranger ou couvrir tout aliment, matériel d'emballage et ustensile avant de disposer l'appât dans les points d'appât. Retirer tous les appâts et les carcasses de rongeurs avant la réouverture des installations (y compris les aires d'entreposage et de restauration).

**Sélection des zones de traitement :** Placer l'appât dans les emplacements où les rats et les souris se déplacent et risquent le plus de trouver et de consommer l'appât. Placer l'appât le long des murs, dans les coins, à proximité des ouvertures rongées, dans les terriers et autour de ceux-ci, et dans les emplacements dissimulés où les rats et les souris risquent le plus de chercher de la nourriture. Maintenir un approvisionnement continu d'appât frais. Retirer rapidement tout appât gâté ou contaminé.

**MODE D'APPLICATION : Pour les surmulots (Rattus norvegicus) et les rats noirs (Rattus rattus) :** Les surmulots restent généralement au rez-de-chaussée des structures et font des terriers dans le sol. Ils peuvent se déplacer de 15 à 100 m environ à partir de leur nid pour chercher de la nourriture et de l'eau. Les rats noirs, toutefois, sont d'excellents grimpeurs et infestent généralement les étages supérieurs des structures. C'est pourquoi l'on doit porter une attention toute spéciale à la capacité d'escalade de ces espèces en plaçant les appâts dans la zone d'activité des rats noirs. Pour les deux espèces, éliminer le plus possible les aliments naturels à l'intérieur de la zone de traitement. Placer 7 à 36 paquets d'appât, généralement à des intervalles de 5 à 10 mètres. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins 10 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activité des rats cessent.

**Pour les souris communes (Mus musculus) :** Les souris communes sont d'excellentes grimpeuses et elles infesteront tous les étages d'une structure. Les souris se déplacent seulement d'environ 10 m à partir de leur nid pour chercher de la nourriture. Éliminer autant que possible les aliments naturels à l'intérieur de la zone de traitement. Si un appât n'a pas été dérangé après quelques jours, le déplacer d'environ un mètre. Placer 1 paquet d'appât à des intervalles de 2 à 4 mètres. Jusqu'à quatre (4) paquets d'appât par emplacement peuvent être nécessaires aux endroits où l'activité des souris est intense. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins 15 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activité des souris cessent.

**Remarque :** Remplacer immédiatement tout appât contaminé ou gâté. Recueillir et éliminer comme il le faut les animaux morts et les appâts non consommés. Pour éviter une nouvelle infestation, éliminer autant que possible les aliments, l'eau et les endroits où les rongeurs peuvent rester. Si une nouvelle infestation se produit, répéter le traitement. Lorsqu'il y a une source continue d'infestation, il sera bon d'établir au besoin des postes d'appât permanents.

COMMERCIAL



# Revolver®

## APPÂT MOU

### PRÉPARATION EN PÂTE

TUE LES RATS ET LES SOURIS

TUE LES RATS ET LES SOURIS EN UN SEUL TRAITEMENT  
TUE LES SURMULOTS QUI RÉSISTENT À LA WARFARINE

PRINCIPE ACTIF : Bromadiolone..... 0.005%

No D'HOMOLOGATION 31347

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contient du hydroxytoluène butylé à raison de 0.02%, et du EDTA de calcium disodique à raison de 0.01% à titre d'agents de conservation

Bitrex® est une marque de commerce de Macfarlan Smith Ltd, Edinburgh, Écosse. Contient une substance extrêmement amère.



AVERTISSEMENT



POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

AVERTISSEMENT - CONTIENT LES ALLERGÈNES  
BLÉ ET SOJA

Usage réservé uniquement aux spécialistes accrédités de la lutte antiparasitaire, aux producteurs agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par l'administration publique.

LIPHA  
TECH

Liphatech, Inc.  
3600 W. Elm Street  
Milwaukee, WI 53209 USA  
800-351-1476

**PRECAUTIONS :** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut être nocif ou léthal si ingéré ou absorbé par la peau. Ne pas ouvrir les paquets à disposer pré-mesurés. Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou d'aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés séparément du reste de la lessive, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE. Ce produit est toxique pour les poissons et les animaux de la faune. Garder hors des lacs, cours d'eau et étangs.

**PREMIERS SOINS :** En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion :** appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tout cas d'ingestion par des êtres humains. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est soupçonné. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** La vitamine K<sub>1</sub>, par injection, intramusculaire ou sous-cutanée ou par ingestion orale, est conseillée comme remède curatif pour l'empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (P.T.) déterminera la thérapie appropriée. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent.

**ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :** Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale ainsi que des autres produits chimiques. Ranger la quantité de produit non utilisé dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr et à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments pour consommation humaine ou animale lors de l'entreposage ou de l'élimination. Ne pas réutiliser le contenant vide. Éliminer les appâts non utilisés ou gâtés, conformément aux exigences locales. Se conformer aux directives provinciales pour tout nettoyage stipulé du contenant avant son élimination. Rendre le contenant vide impropre à tout usage ultérieur. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement de produit qui pour le nettoyage des déversements.

**ÉLIMINATION DES RONGEURS :** Afin de protéger les animaux de compagnie et les animaux sauvages non ciblés, il faut éliminer méthodiquement les animaux tués par l'appât. Envelopper la carcasse empoisonnée dans du papier. S'en débarrasser en la plaçant dans un contenant fermé, puis en l'emportant dans une décharge provinciale ou municipale, OU en l'enterrant à une profondeur suffisante pour que les charognards ne puissent l'atteindre.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. (012519)